

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 011-211104005-20230217-DE_2023_006-DE

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 17 février 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT

Présents : 8

Votants: 8

Présents : Christophe BEER, Florian BONNES, Nadine CHIVA, Robert FAURE, Jean-Christophe GAUVRIT, Cécile RAMOS, David RICHOU, Mireille SANDRES

Pour: 7

Contre: 1

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Marc LOUVET, Christelle SAMRAY

Secrétaire de séance: Mireille SANDRES

Objet: ACHAT TERRAIN - DE_2023_006

Monsieur LOUVET est invité à quitter la séance, sa présence constituant un conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire rappelle la configuration longitudinale de la commune de Tréziers et le manque de places de stationnement public et privé dans le cœur du village.

Afin d'aménager des places de stationnement supplémentaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un terrain.

Après avoir étudié le plan de la commune et des parcelles bordant la Route Départementale 125, il apparaît que la parcelle cadastrée AA 0146 est la plus adaptée pour ce projet de part sa localisation. En effet, elle est limitrophe à la voie publique et se situe relativement proche du cœur du village.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir une partie du terrain cadastré AA 0146, appartenant à Monsieur LOUVET Marc.

Considérant l'emplacement de ce terrain, la commune ferait l'acquisition d'une bande d'environ 36 m de long par 3 mètres de large afin de créer 5 emplacements de stationnement public.

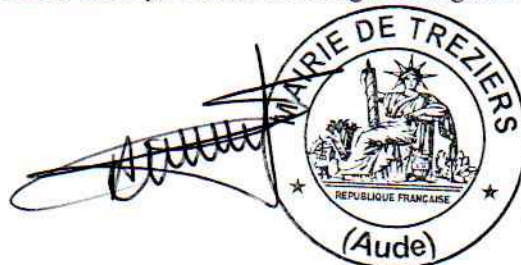
L'acquisition se ferait pour un montant de 5 000 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives concernant cette acquisition,
- **CHARGE** monsieur le Maire de prévoir la somme au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT